

PETIT DRAME À LA BNP MONACO

LE 25 JANVIER 2012 SABINE BLANC

BNP Paribas scandalise Monaco. Gino, un riche italien septuagénaire, Stéphanie, éditrice du fanzine local des bling-bling, sont entrés en guerre contre la filiale monégasque de la BNP, un peu spécialisée dans l'évasion fiscale. Enjeu : récupérer 600 000 euros engloutis dans des fonds un peu trop spéculatifs. Un drame humain qui bouleverse l'honnête résident étranger monégasque. Enquête.



C'est l'histoire de Stéphanie Boy. Une Niçoise qui édite un magazine local, plutôt kitsch, sur l'actualité des gens très riches et très bling-bling habitant la Côte d'Azur [pdf]. En 2010, elle bondit à la lecture d'un article du *Canard enchaîné* [pdf] sur le scandale des obligations argentines proposées par BNP Monaco – des obligations appelées "Tango". Stéphanie entrevoit la possibilité pour son compagnon Gino C, retraité italien septuagénaire, de récupérer la coquette somme de 600 000 euros qu'il a perdue dans ces titres vendus par BNP Monaco.

Le papier du *Canard* révélait qu'une cliente avait décidé de porter plainte contre l'établissement financier, qui se dénommait alors UEB Bank et était une filiale commune à la BNP et à la Dresdner Bank. Afin de récupérer l'argent englouti dans ces obligations considérées comme très risquées. À juste titre : en 2001, l'Argentine avait fait faillite. Un banquier adepte des positions risquées, était mis en cause, Pascal Stillitano. Il aurait ainsi permis à la banque d'encaisser de substantielles commissions.



Stéphanie boy
@boystephan1

Suivre

357 TWEETS

475 ABONNEMENTS

103 ABONNÉS

Plusieurs clients italiens n'ont pas hésité à porter plainte. Dans un premier temps, Gino tente un accord à l'amiable avec la banque, qui refuse. Il les menace de porter l'affaire devant la presse, sans succès. Conséquence, un article paraît en décembre dernier dans *Libération*.

Avec un peu de pathos dans le *storytelling* de Stéphanie Boy : "Gino voulait placer son argent comme un bon père de famille et ils lui ont refourgué des obligations argentines, se plaint-elle. Après coup, même s'il n'est pas à la rue, il a fait une grosse déprime." Une grosse déprime qui ne l'empêchait pas de faire **des sketches en 2008** devant la caméra de sa compagne... Dans la foulée, Gino assigne la BNP Paribas Wealth Management Monaco (le nouveau petit nom de BNP Monaco) et réclame 700 000 euros, comme le montre le document ci-dessous.

Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player.**

Le Duce

Notre retraité plaide d'une part le défaut de conseil, aiguillé par la jurisprudence. D'après *Libération*, sur les quatre cas portés devant les tribunaux, un seul aurait gagné, sur ce point-là. La cour d'appel de Monaco a condamné cet automne la banque à verser 80 000 euros. Les trois autres ont été déboutés car il a été démontré que les clients avaient bien passé les ordres, contrairement à leurs allégations.

D'après les courriers internes que s'est procurés OWNI (ci-dessous), la maison-mère, basée à Genève, avait alerté Monaco sur le caractère hautement spéculatif des obligations argentines. À tel point qu'elles avaient été retirées des porte-feuille des clients sous mandat de gestion. Mais le banquier Pascal Stillitano, aurait continué d'en acheter jusqu'en 2001, fort de son statut et de sa propre conviction. Nous avons tenté en vain de joindre Pascal Stillitano, qui a quitté la BNP fin 2003 après un départ négocié. D'après un ancien collègue :



On l'appelait le duce, il avait réussi un coup de maître dans les années 90 en achetant sur le marché secondaire des obligations russes à 20-30% qui ont été remboursées à 100%. Il faisait la moitié du PNB de BNP Monaco. Mais il y croyait lui-même à ces junk bonds, il en avait acheté pour lui et son frère et ils ont tout perdu.



Hello, you have an old version of Adobe Flash Player. To use iPaper (and lots of other stuff on the web) you need to **get the latest Flash player.**

Cette jurisprudence sur la notion de "défaut de conseil" fait s'étrangler la BNP : *"Ce jugement instaure une obligation de déconseil. Nous avons le devoir d'informer mais ensuite nous ne devons pas nous immiscer dans les affaires des clients."* L'assignation de Gino reproche aussi à la BNP d'avoir agi dans son dos : *"des opérations d'achat et vente ont été pratiquées de manière discrétionnaire par la banque sur ses avoirs déposés."* Mais l'acte juridique précise : *"Monsieur GC [...] souhaitant tirer un trait sur ce douloureux épisode, s'est débarrassé de l'intégralité des documents bancaires en sa possession."*

La banque répond que son client avait signé *"une décharge relative aux instructions transmises par téléphone, télégramme, télex et télécopieur, pour acceptation des ordres de la part de la Banque et que les relevés des 7 novembre 2003 (avant le transfert d'une partie des avoirs à destination du compte de M. C) et 6 octobre (date de l'ordre de vente des obligations argentines) ont été signés et entérinés par M. C."* En clair, le client était au courant de ce qui se passait sur son compte d'après la BNP.

L'établissement opposerait son arrogance face aux clients mécontents. Interrogé par OWNI, Stéphanie Boy, qui se démène pour faire connaître les déboires financiers de Gino, affirme que le conseiller juridique de BNP lui aurait dit :



Nous à Monaco, on ne craint rien.



Parallèlement, en novembre, **un blog anonyme** signé d'une mystérieuse Françoise Zorro fait son apparition. Il reprend notre affaire depuis le début, vidéos à l'appui, c'est l'émission *Fight for your rights* :

Sur ce blog, le dernier billet en date est une lettre ouverte à Baudoin Prot, le président de BNP Paribas, avec en copie le prince Albert II de Monaco. Outre le dossier argentin, il porte de graves accusations – sans apporter de preuve – concernant les pratiques de la banque :

“- la banque avait pour seule logique la logique du profit, au détriment de la recherche de la protection des intérêts de ses clients; en effet sur chaque opération de vente ou d’achat, les commissions très élevées et souvent surfacturées ne profitaient qu’à la BNP PARIBAS (ex UEB)

- c’est un vaste système de fraude en bande organisée sur les commissions et rétrocommissions qui a été mis à jour.”

Et de menacer :

“On peut se demander à juste titre si un tel système ne continue pas à prospérer jusqu’à aujourd’hui

Pour ce faire, nous communiquerons toutes ces informations aux avocats des victimes de la BNP PARIBAS MONACO, afin qu’ils demandent que soient saisies les boîtes vocale et mails de plusieurs employés de la bnp Paribas au premier novembre 2003 et au mois d’aout 2010, car ces enregistrements contiennent les preuves de ce que nous affirmons.”

Ces propos ne semblent pas inquiéter outre mesure la BNP, qui préfère appliquer sa tactique éprouvée du silence. Dernier épisode, un plaisantin se serait amusé à contacter la direction de BNP sur ce sujet en se faisant passer pour Michel Pébereau avec un faux compte mail ouvert sur Yahoo. Piège grossier mais qui aurait fonctionné.

Plusieurs hauts responsables y ont répondu : Jacques d’Estais, le directeur général adjoint, Paul Perraudin, responsable de la conformité, des affaires juridiques et du contrôle permanent en Suisse (dont dépend BNP Monaco), Dominique Roy, directeur de BNP Monaco, et Pascal Boris responsable Europe internationale de BNP Paribas Wealth Management. Interrogée, la banque a reconnu implicitement que le subterfuge avait marché : *“les réponses ont été envoyées par erreur.”* Et affirme ne pas savoir qui est à l’origine du mail trompeur.

De : "pascal.boris@bnpparibas.com" <pascal.boris@bnpparibas.com>
À : michel.pebereau <michel.pebereau@ymail.com>
Cc : dominique.roy@bnpparibas.com; "Perraudin, Paul" <paul.perraudin@bnpparibas.com>; "d'Estais, Jacques" <jacques.destais@bnpparibas.com>
Envoyé le : Samedi 21 janvier 2012 20h02
Objet : Re : Re : Votre analyse et position , merci
Michel,

J’ai fini par joindre Dominique Roy il y a une heure. Il m’a avisé qu’en réalité, Mr GC est un autre client qui vient d’assigner la banque (et non pas un autre client ayant investi dans les mêmes obligations argentines et débouté en justice auquel mon message précédent faisait référence).

D Roy prépare une note qui sera envoyée demain au plus tard après revue par P Perraudin et moi.

La note évoquée dans ce mail, qu’OWNI s’est procurée, n’est pas vraiment à l’avantage des riches plaignants. On y apprend que quinze clients en contact avec Pascal Stillitano ayant souscrit ces titres ont fait des réclamations, *“lesquelles avaient fait l’objet de*

déclarations d'incidents pour un total de 2,8 millions d'euros." Un seul a obtenu une indemnisation parce qu'il avait souscrit les obligations en 2005, après la faillite de l'Argentine, ce que la banque ne lui avait pas dit. Sinon "dans la majorité des cas, les réclamations ont été clôturées". La banque s'est retrouvée devant les tribunaux cinq fois, deux plaignants ont été déboutés en 2006 et 2007, pour trois autres les procédures sont en cours (dont une sur appel de la banque).

BNP Monaco n'est pas le seul établissement dans cette situation : la note évoque le Crédit foncier de Monaco. Mais là encore "deux jugements de 2006 et 2007 ont rejeté les prétentions du demandeur." Le cas de Gino ne semble pas les inquiéter pas outre-mesure : "La lettre de réclamation adressée en août 2011, qui faisait référence à des articles de presse, fait penser à une réclamation d'opportunité, le client ayant attendu plus de dix ans pour porter ses griefs à notre connaissance, et ses demandes portent en partie sur des souscriptions qui avaient été réalisées dans des établissements concurrents." "D'un point de vue juridique, celui-ci ayant assigné la Banque, les éventuels dédommagements dépendront du jugement qui sera rendu par les tribunaux Monégasques.

D'un point de vue psychologique, compte-tenu des informations mentionnées dans son dernier message, nous sommes disposés, comme nous l'avons fait précédemment, à éventuellement recevoir le client pour l'écouter et nous expliquer à nouveau avec lui."

Stéphanie Boy fait valoir qu'en Italie, les banques ont été condamnées à de nombreuses reprises pour avoir fait acheter à leurs clients des obligations Tango. Mais pas vraiment à Monaco.

Illustration de couverture par Marion Boucharlat et Ophelia Noor pour Owni (-)
Photo par **Debbie Li (cc)** via Flickr

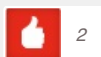
CARMEN

le 25 janvier 2012 - 18:18 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Article intéressant mais le titre me dérange...je le trouve inapproprié pourquoi "drame" et pourquoi chez les "riches" avec cette condescendance propre aux gens jaloux...ce qui je n'en doute point n'est pas le cas de l'auteur de cet article...ah! trouver un titre adéquat et accrocheur...tout un travail! Drame sur le rocher eut été plus approprié...si l'on suppose qu'il s'agisse là bien d'un drame..enfin...

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

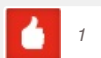
BOB

le 26 janvier 2012 - 9:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



des problemes de riches dans un paradis pour riches au dessus de tout soupçons ...

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

J. VISAGRA

le 26 janvier 2012 - 9:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Mais dans quel monde vit on?? Si maintenant même les riches ont des problèmes...

C'est vraiment trop horrible. J'attends avec impatience le 2ième épisode de cette trépidante telenouvelle.

Hein?? C'est pas une télé-nouvelle?? C'est en vrai dans la vraie vie??

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

VIVIAN DOORBLUE

le 26 janvier 2012 - 16:50 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



bnp Paribas wealth managment: G n'est plus un riche italien:il a perdu plus de 600 000 euros et c'était environ 80% de toute sa fortune, il y a environ 7 ans. depuis il a

vécu sur son capital et aujourd'hui il n'est plus que l'ombre de ce qu'il a été. imaginez du reste qu'un tel crach vous tombe dessus, vous verrez quel effet cela peut faire et ou cela vous conduit

Sur l'assignation: le point sur lequel il attaque la banque c'est défaut de conseil et d'information

sous cette formule qui n'a l'air de rien se cachent des lois très strictes qui encadrent le métier de banquier (nb les banques monégasques sont sous la tutelle de la Banque de France). Les banquiers ont en effet une obligation de conseil et d'information et doivent donner aux client tous les détails sur les risques encourus, d'une part et sur la façon d'optimiser leur patrimoine en diversifiant les placements

C'est pour ces raisons qu'en Italie lorsque les clients ont attaqué les banques qui leur avait fait acheter les obligations argentines en omettant de leur signaler que c'étaient des junk bonds, la plupart des particuliers qui avaient assigné s banques ont gain eu de cause

En investissant la quasi totalité du patrimoine de ses clients en obligations argentine Mr Stillitano a commis une grave erreur

1/puisqu'il n'a pas respecte cette stratégie de diversification des risques.

2/ surtout car il n'a pas signalé à ses clients, ainsi qu'il y était tenu, les risques qu'il encourraient en investissant dans des junk bonds, et bien eu contraire il leur a présenté ces obligations comme des placement de père de famille à une époque où l'argentine était déjà largement décotée par les agence de notation (ce que le banquier en tant que professionnel ne pouvait ignorer. (un peu comme si aujourd'hui votre banquier vous disait que les obligation grecques sont des placement de père de famille!!!)

Enfin encore plus grave le livret qui accompagne obligatoirement les obligations (que j'ai trouvé sur internet sur le site du conseil de l'Europe et dont je peux vous envoyer copie) lors de leur mise en vente sur le marché stipulait clairement qu'elles étaient à haut risque et de ce fait interdites à la vente au public. Mais cela n'a pas empêché les banques et Stillitano de les "fourguer" à leur clients, peu leur importait en effet le faire perdre ou gagner de l'argent à ceux ci car leur seul intérêt était de faire gagner de l'argent à la banque qui encaissait les commissions.

Cela n'a aucune importance que les client aient signés ou pas des ordres d'achat ou de vente, car le simple ait que le banquier n'ait pas respecté ses obligations de conseil et d'informations rend ses ordres nuls et non avenues.

De fait G n'a pas contesté la véracité des ordres bien que la banque ne puisse en produire aucun, ce qui est tout de même bizarre.

Enfin des 2000 comme le prouve la note que vous avez produite, La banque et Pascal Stillitano savaient qu'ils auraient du "nettoyer" les comptes des clients et donc leur faire vendre les obligations argentines qu'ils détenaient (au lieu de leur en faire acheter). A cette époque la décote n'était que de 10% et les clients auraient donc retrouvé 90% de leur capital. il appartenait au banquier d'appliquer son devoir de conseil et d'information et donc de faire vendre aux clients ces obligations. cela aurait bien protégé leurs intérêts.

la ueb etait filiale à 100% de la bnp

<http://www.linkedin.com/pub/eric-georges/22/5b4/935>

nb remarquez aussi que la banque a peur d'être assignée en public, et fuit ses responsabilités

nbnb : le devoir de "déconseil" qu'évoque Franck Michel l'avocat de la bnp Paribas Monaco, dont les propos sont repris par Monaco Hebdo, est non seulement une blague douteuse, mais un détournement de la réalité législative qui existe bel et bien. C'est très grave qu'un avocat tourne ainsi la loi en dérision

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

J. VISAGRA

le 26 janvier 2012 - 17:11 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"il a perdu plus de 600 000 euros et c'était environ 80% de toute sa fortune..."

Mauvais départ: Risqué 80% de sa fortune sur 1 seul et unique coup de dés, crise ou pas crise, conseil ou 'déconseil' de la banque, il faut vraiment être intellectuellement limité.

De toute façon, Il lui resterait environs 150K €, soit environs 9 ans de mon salaire actuel et moi je survis. Pas sur le rocher, certe, mais bon je me suis habitué.

On arrete là les fadaises? Il s'est fait roulé par une banque, ce n'est pas le premier, ce ne sera pas le dernier, mais le cas du smicar que se fait saisir sa maison par sa banque car il n'arrive plus a payer son hypothèque me

preoccupe beaucoup plus que la mésaventure de ce monsieur.

Il y a des règles à ne pas oublier, l'une d'entre elle est que pour les gens honnetes, "l'argent facile n'existe malheureusement pas". Des taux d'intérêt extravagants ne conduisent, en général, qu'à des problèmes. Une autre de ces règles est "si tu joues, tu acceptes les règles et les conséquences". La BNP n'est pas aller chez lui avec un flingue pour l'obliger à investir en bons argentins non?

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CARMEN

le 7 février 2012 - 18:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis agréablement surprise de voir le titre changé, c'est une bonne chose, il ne faudrait pas que la qualité de certains articles soient gâchés par des titres disons...un brin trop provoc quand cela n'a pas lieu d'être. Surtout qu'il y a une véritable enquête de fond, merci encore pour cet article qui hélas ne nous rappelle que trop bien les pratiques douteuses de certaines banques..et de certains clients!!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SCHOON

le 25 avril 2012 - 10:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Bonjour à TOUS ,
D'abord , je vous souhaite " bon courage "
Moi, cela fait plus de huit an que j'ai lancé "ASSIGNATION " pour récupérer mes avoirs perdu par une Banque similaire à la BNP, la BARCLAYS BANK de Monaco .
Cette Banque , par une gestion catastrophique et un MANQUE TOTAL de flexibilités commerciales pour simplement leur avoir déclaré verbalement Mon Mécontentement sur
la gestion qu'il m'avait proposée, m' a tout simplement RUINE complètement , me faisant
perdre toutes mes économies.....et également mon activité commerciale que j'avais créé.*

*Le problème PRINCIPAL est que les Banques Privées se protègent en distribuant des dossiers pratiquement dans tous les CABINETS D'AVOCATS Monégasques car ils ne sont qu'une VINGTENE et qu'ils ne sont qu'une poignée compétent dans la finance
Et ce n'est pas facile car ils se connaissent tous l'un l'autre parfaitement , voir même dans le privé , Monaco n'étant qu'un gros village comme tout le monde le reconnait*

ANECDOTE ;

*Ce 24 Mars dernier , à la demande de Mon avocat , le Tribunal avait annoncé la date des plaidoiries finales d'APPEL pour le 12 JUIN prochain . Pour faire retarder les plaidoiries ,
l'Avocate de la Banque a demandé un report , parce que , justement le 12 JUIN , elle devait subir une opération (que je me passerais de dévoiler) et le Tribunal a repousser la date des plaidoiries au 23 OCTOBRE , ce qui veut dire pour moi , encore plus de 6 mois perdu....*

Par contre , Etant RUINE, je remercie le Président de la Cour d'APPEL pour m'avoir accordé l'assistance judiciaire mais également , avoir désigné un des' Avocats les plus compétents en la matière , pour effectuer la défense de mes intérêts .

*Par contre , il existe une LOI en Principauté qui oblige les Banques à gérer les économies
des résidents venant s'installer en Principauté*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE